AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP30-11-67 719329

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE L'ILE DE FRANCE
(SEINE, SEINE-&-OISE, SEINE-&-MARNE, EURE)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 47 Av. Paul-Doumer, (93) MONTREUIL-s-BOIS - 287 76-71
C. C. P. PARIS 9063-96

BULLETIN n° 86.

28 NOVEMBRE 1967.

LES NEMATODES DES CULTURES LEGUMIERES

Les Nématodes ou Anguillules sont des vers minuscules très répandus dans la nature. De nombreuses espèces vivent au dépens des plantes cultivées et constituent du fait de l'importance des dégâts qu'elles occasionnent et des difficultés éprouvées pour les combattre efficacement, l'un des groupes de parasites les plus redoutés des agriculteurs dans certaines régions.

C'est le cas dans la Région Parisienne où le niveau d'infestation des terres cultivées, par certains nématodes parasites, est extrêmement élevé.

En cultures légumières ce sont presque exclusivement des espèces qui s'attaquent aux racines ou à la partie enterrée de la tige. Vivant et se multipliant pour la plupart à l'intérieur des tissus, ces Nématodes perturbent la circulation de la sève et provoquent des nécroses qui sont une porte ouverte à des agents de pourriture. Leur action se traduit par un ralentissement de végétation, le dépérissement et souvent la mort de la plante.

En l'absence de leurs plantes hôtes ou en fin de période favorable à leur activité, ces Nématodes adoptent des formes de résistance (kystes par exemple) afin de pouvoir survivre. Le Nématode doré de la pomme de terre peut ainsi se conserver pendant près de 10 ans dans le sol.

Quelques Nématodes limitent leur action à une famille végétale déterminée. C'est le cas des Hétérodères de la pomme de terre, des crucifères, du pois, de la carotte, etc. D'autres sont extrêmement polyphages. C'est le cas de certains Meloïdogynes qui provoquent des déformations de racines très caractéristiques, des Pratylenchus et des Ditylenchus, qui sont les uns à l'origine de la destruction des jeunes radicelles, les autres de la pourriture humide des parties basses de la plante.

MESURES D'ORDRE CULTURAL.

Assolement raisonné qui ne fait revenir une culture sensible qu'après une période prolongée. Eviter par exemple la culture répétée de la carotte sur un terrain infesté, par les Nématodes qui la parasitent.

Eviter de produire des plants à repiquer sur un terrain infesté de Nématodes.

Ne pas utiliser les adventices et les résidus de cultures provenant d'un terrain infesté, pour la confection d'un compost.

Désinfection du sol - moyen recommandé.
Le traitement du sol par la chaleur, d'application relativement lente, n'est généralement pratiqué que sur de petites surfaces et pour les cultures sous abris.

Pour la désinfection du sol, on utilise surtout des Nématicides. Ce sont des fumigants présentés sous forme liquide ou granuleuse, qui sont appliqués les uns en injection dans le sol jusqu'à 20-25 cm. de profondeur, les autres en épandage en surface du sol, puis enfouissement.

Le Dibrométhane, le Dichloropropène, le mélange Dichloropropane-Dichloropropène, le Métam -Sodium, le Méthyl isothiocyanate et depuis peu la Chloropicrine, sont utilisés

aux doses indiquées par les fabricants pour cette désinfection.

Le terrain à traiter doit être bien ameubli, légèrement humide, et sa température minimum d'au moins 10-12°. Il ne peut être planté ou ensemencé qu'après un délai variable selon le produit utilisé.

INFORMATIONS

CULTURES FRUITIERES

CORYNEUM DES ARBRES FRUITIERS A NOYAUX.

Le traitement réalisé à la fin de l'automne ou au début de l'hiver avec une bouillie cuprique dosant 250 - 500 g. de cuivre métal par hl a pour but de limiter au maximum la production tardive des conidies qui se forment au niveau des chancres sur rameaux. Ce traitement est principalement recommandé sur pêcher.

Sur cerisier et abricotier, c'est le traitement cuprique effectué au départ de la végétation qui est le plus efficace.

CONCOURS MILDIOU DE LA POMME DE TERRE.

Bénéficient d'un service des bulletins à titre gracieux pour l'année 1968 :

- MM. DAUVERGNE 93- VILLEPINTE
  HOLZER 95 - LE MESNIL-AUBRY
- MM. DROY M. 77- LE MESNIL AMELOT
  BAILLY & HENSELE-CHAUCONIN 77-MEAUX.

ABONNEMENTS - REABONNEMENTS.

Les tarifs des abonnements sont :

- Abonnement ordinaire : 1 seul exemplaire de chaque note,
  1 revue Phytoma .... 25 F
- Abonnement collectif : plusieurs exemplaires de chaque note,
  1 seule revue Phytoma, à une même adresse ... 25 F + 10 F par série supplémentaire de notes.

Le règlement peut être effectué :

- à l'aide de la formule du mandat jointe,
- par virement au Régisseur de Recettes de la Protection des Végétaux, 47 Av. Paul Doumer, 93- MONTREUIL - C.C.P. n° 9.063-96 PARIS.
- par chèque bancaire à l'ordre du Régisseur de Recettes de la Protection des Végétaux.

NOTE IMPORTANTE - Si vous n'utilisez pas la formule de mandat, veuillez reproduire les indications du talon sur votre virement, ou joindre ce talon à votre chèque bancaire.

- Ecrivez lisiblement, si possible en caractères d'imprimerie, le nom du destinataire.

- Cette note de réabonnement ne concerne pas les personnes abonnées ou réabonnées depuis le 1° juillet 1967 et celles dont le service est assuré gracieusement (Correspondants, lauréats du concours Mildiou).

L'Ingénieur et l'Agent Technique chargés des Avertissements Agricoles,

H. SIMON et R. MERLING.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BERGER.

Dernière Note : Bulletin 85 du 12 octobre 1967.

Imprimerie de la Station de l'Ile-de-France - Directeur-Gérant : L. Bouyx.
47, Avenue Paul Doumer - 93- MONTREUIL-Ss-BOIS.